



Lancrans, le 24 mai 2021

Mr Jean ROYER  
DDT 01/SPGE/EN (Espaces Naturels)  
Chef du service protection et gestion de l'environnement  
23 rue Bourgmayeur - 01012 Bourg en Bresse CX

Objet : SNAP 2023

Bonjour Monsieur Royer,

En réponse à votre courriel faisant suite à la réunion MISEN du 27 avril 2021, nos deux associations – ARNHJ (Amis de la Réserve Naturelle de la Haute Chaîne du Jura) et ACNJ (Association pour la connaissance de la Nature du Jura) – désirent apporter leurs contributions et suggestions sur la présentation des enjeux départementaux, en vous proposant une liste de sites supplémentaires qu'il nous semble indispensables à ajouter aux diverses contributions déjà reçues.

1. Lélex : Il manque une tourbière d'une importance majeure, la tourbière du Niaizet de la vallée de la Valserine. Elle abrite la seule population de Cuivré de la Bistorte de l'Ain et de Rhône Alpes ... Cette espèce fait partie du PNA Rhopalocères actuellement en cours. Ce site est de plus menacé par l'assèchement et l'invasion des résineux. C'est un milieu riche en botanique également.
2. Thézillieu : le marais de Léchères et Teppes, plus précisément les sources de l'arène, est un site d'importance abritant une grosse station de Liparis de Loësel et des papillons protégés (Maculinéas, plusieurs espèces).
3. Champfromier : la tourbière du Tamiset est très riche en espèces botaniques.
4. Haut Valromey (Hotonnes) : tourbière dite des Solives comprenant la gouille des Solives et une tourbière bombée de haut intérêt botanique.
5. Boz : canton de Pont de Vaux : la tourbière des Oignons est un site remarquable abritant de nombreuses espèces protégées, flore et entomologie notamment.

Souhaitant une bonne prise en compte de nos remarques et vous remerciant d'avance, recevez, Monsieur Royer, nos meilleures salutations.

Mme Manuela Arrot, vice-présidente des ARNHJ  
Mr Stéphane Gardien, vice-président de l'ACNJ.